

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 juillet 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix juillet, à 20 h 00, salle de la Mairie, le Conseil Municipal de la commune de Mesnard-la-Barotière, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Landry RONDEAU, à la suite de la convocation adressée le 4 juillet 2023.

<b>Étaient présents</b> (8 conseillers)	Mr Landry RONDEAU, Mmes Alexandra BEAUNE, Mrs Sylvain ROBERT, Mmes Mary MORISSET, Laurence PASQUIER, Mrs François LIBAUD, Pierre PLUCHON et Dominique POUPET
<b>Absents excusés</b>	Mr Yannick VITALI, Mmes Magali TEILLIER, Armelle PLANCHOT, Marie VILLENEUVE, Elise OUVRARD, Mrs Romain BREMAND, Simon FICHET
<b>Pouvoirs</b>	Mr Yannick VITALI à Mr Landry RONDEAU, Mme Magali TEILLIER à Mme Alexandra BEAUNE, Mme Armelle PLANCHOT à Mme Mary MORISSET, Mme Marie VILLENEUVE à Mme Laurence PASQUIER, Mme Elise OUVRARD à Mr Sylvain ROBERT, Mr Romain BREMAND à Mr Pierre PLUCHON
<b>Secrétaire de séance</b>	Mme Laurence PASQUIER
Le Procès-verbal du 12 juin 2023 est adopté à l'unanimité	

**N° 10-07-2023-06 –CONVENTION DE MISE A DISPOSITION INDIVIDUELLE D'AGENTS ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU DES HERBIERS ET LA COMMUNE DE MESNARD LA BAROTIERE « PROJET REAMENAGEMENT EX FOYER EN PERISCOLAIRE »**

En application de l'article 61 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée (JO 27 janv. 1984, p. 441) et selon les dispositions du décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 modifié (JO 20 juin 2008), il est proposé la mise en place d'une convention de mise à disposition d'un agent établie entre la Communauté de Communes du Pays des Herbiers et la Commune de Mesnard la Barotière, pour la réalisation du projet de bâtiments « Réaménagement Ex Foyer des Jeunes en Péri scolaire », sur la Commune de Mesnard la Barotière.

Cette convention va définir :

- la nature des activités exercées par les agents ;
- les conditions d'emploi ;
- les modalités de contrôle et de l'évaluation des activités ;
- les modalités de remboursement de la rémunération ;

Elle a pour objet la mise à disposition auprès de la commune de MESNARD LA BAROTIERE de l'agent : **Technicien conducteur d'opération Bâtiments**

L'agent interviendra sur la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, pour aider le maître d'ouvrage à définir son projet.

Les quotités de travail sont évaluées comme suit :

MISSION	QUOTITE	COUT
<b>De la Communauté de Communes du Pays des Herbiers vers la Commune de Mesnard la Barotière</b>		
<b>Assistance à Maîtrise d'Ouvrage : Projet de réaménagement de l'ex foyer des jeunes en péri scolaire</b>	Forfait Etudes Préalables et diagnostics	2 500.00 €

Envoyé en préfecture le 11/07/2023

Reçu en préfecture le 11/07/2023

Publié le *SLOW* Compteur du démarrage

ID : 085-218501443-20230710-10\_07\_2023\_06-DE

La mise à disposition de l'agent sera prononcée par arrêté des études du projet et ce jusqu'à la fin de cette phase.

Un titre de remboursement aura lieu après la réception des études et diagnostics.

Compte tenu de l'exposé qui précède,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le Décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements locaux administratifs locaux.

Vu la Circulaire n° 2167 du 5 août 2008 du ministère du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique

Vu le projet de convention ci-annexée,

Vu la délibération de la Communauté de Communes du Pays Herbiers en date du 28 juin 2023

Vu le budget principal,

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention de mise à disposition d'agents à intervenir entre la Communauté de Communes du Pays des Herbiers et la commune de Mesnard la Barotière, telle que présentée ci-dessus,
- l'autoriser, ou son représentant à signer ladite convention et toute pièce nécessaire à son exécution,

Après en avoir délibéré et par un vote à main levée, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Date de publication  
11/07/2023

Pour extrait conforme,  
*Le Maire,*  
*Landry RONDEAU*



Signé électroniquement par : Landry  
Rondeau  
Date de signature : 11/07/2023  
Qualité : Maire de Mesnard la  
Barotière